



Collège Saint Charles
24, rue des Grands Champs
45058 ORLEANS Cedex 1
Tél : 02.38.53.13.69



AUTORISATION PARENTALE de SORTIE ANTICIPEE **POUR LES ELEVES de TROISIEME et de QUATRIEME**

Pour l'année scolaire 2026 - 2027

A remettre dûment complétée au Bureau de la Vie Scolaire

Pour le mercredi 2 septembre 2026

Extrait du règlement intérieur : « *En cas de modification d'emploi du temps le jour même, les élèves de 4^e et 3^e peuvent sortir si l'autorisation parentale a été signée en début d'année scolaire et sur la page de garde du carnet de liaison ultérieurement pour informer leurs parents* ».

Mr et /ou Mme

Parents de l'élève

en classe de

autorisent notre enfant à quitter l'établissement **en fin de matinée si externe,**

☐ OUI

☐ NON

autorisent notre enfant à quitter l'établissement **en fin de journée**

☐ OUI

☐ NON

Date :

Signature du père

Signature de la mère